

AI Index: PRE 01/018/2008
18 January 2008

Kenya. Amnesty International condamne le recours excessif à la force par la police

Amnesty International a condamné ce vendredi 18 janvier le recours inconsidéré et excessif à la force meurtrière par la police kenyane. Selon plusieurs sources, douze personnes au moins auraient été tuées – dont un garçon de treize ans - par des policiers lors de manifestations à l'appel du Mouvement démocratique orange (ODM).

« *Nous comprenons que la police kenyane essaie de contenir des manifestations qui à plusieurs reprises ont dégénéré en violences au Kenya. Toutefois, tirer à balles réelles dans la foule ne saurait constituer un usage acceptable de la force. On ne peut justifier de tirer avec des munitions réelles sur une foule* », a déclaré Erwin van der Borght, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

À Kisumu, un manifestant non armé a été tué à bout portant par un policier kenyan qui a continué de lui donner des coups de pied alors qu'il gisait à terre, blessé ; la scène a été filmée par une chaîne locale de télévision. L'homme serait mort peu après des suites de sa blessure par balle.

La police aurait tiré sur des manifestants et des passants dans le bidonville de Kibera, à Nairobi ; les policiers tentaient d'empêcher les résidents de ce quartier de se rendre au centre ville pour rejoindre une grande marche de l'opposition. Kibera, où habitent de nombreux partisans du parti de l'opposition, a été la scène de graves violences après les élections.

« *Le gouvernement doit immédiatement envoyer des instructions claires à ses policiers pour que cesse cet usage excessif de la force ; il doit leur demander d'ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les homicides commis par des policiers et de poursuivre en justice tout policier ayant fait un usage excessif de la force contre des manifestants* », a déclaré Erwin van der Borght.

Amnesty International s'inquiète des informations qui lui sont parvenues faisant état de harcèlement de journalistes ayant couvert les manifestations et décrit les violences policières ; l'organisation est également préoccupée par l'arrestation de défenseurs des droits humains qui manifestaient contre le recours excessif à la force par les forces de sécurité kenyanes.

« *Le gouvernement kenyan doit respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique dans tout le Kenya*, a déclaré Erwin van der Borght. *Ce n'est que lorsque les droits humains seront respectés que le pays pourra résoudre la crise politique auquel il est confronté.* »

Complément d'information

Depuis le 30 décembre 2007, plus de 600 personnes auraient été tuées et des milliers d'autres blessées au cours des violences qui ont éclaté à l'annonce des résultats controversés du scrutin présidentiel. On compte

plus de 250 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Selon le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, les policiers ne peuvent recourir à la force que lorsque cela est strictement nécessaire et seulement dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions. Les responsables de l'application des lois ne doivent pas faire usage d'armes à feu contre des personnes, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre des tiers contre une menace imminente de mort ou de blessure grave, ou pour prévenir une infraction particulièrement grave mettant sérieusement en danger des vies humaines, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs. Ils ne doivent recourir intentionnellement à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines.

Voir également à ce sujet :

Kenya. Amnesty International inquiète des morts imputables à la police lors des manifestations qui ont suivi les élections, 31 décembre 2007 et

Kenya. Amnesty International condamne les violences post-électorales, 3 janvier 2008.